BUREAUX ET REDACTION
9334 Avenue Jasper Est,
EDMONTON.
Ce journal est publié tous les jeudis par la "Compagnie de Publication du Courrier de l'Ouest, Ltée."
Abonnement annuel:
CANADA $1.00
ETATS-UNIS 1.50
EUROPE . . . . .10 frs.

LE COURRIER DE L'OUEST

TARIF DE LA PUBLICITE
Toutes les communications concernant la publicité et la rédaction doivent être adressées
BOITE POSTALE 98. TELEPHONE 1675
EDMONTON.
Les taux d'insertion d'annonces sont envoyés sur demande.

NUMERO 20. EDMONTON, JEUDI, 11 MARS 1915 FONDE EN 1905.

Notes et Commentaires

*** Notre Congrès Provincial du Parler Français, qui aura lieu à Edmonton, en juin prochain, présentera un intérêt tout particulier pour ceux qui ont à coeur l'avancement du groupe canadien en Alberta.

Nous avons dit brièvement la semaine dernière que le "clou" du prochain congrès consistera en une "journée des commissaires d'écoles de langue française."

On ne saurait applaudir trop vivement à la décision prise par le comité organisateur du Congrès, d'inviter à une séance spéciale, tous les commissaires d'écoles canadiens: le but de cette séance étant de faire une enquête sérieuse sur la part que l'on fait à l'enseignement de notre langue dans les différents arrondissements scolaires de la province.

Cette décision est d'une importance capitale; nous ne croyons pas que rien d'aussi utile ait été entrepris jusqu'à présent par les nôtres en Alberta.

Il est certain qu'au cours de cette journée, il se fera un travail sérieux et intelligent qui permettra une organisation plus rationnelle pour la revendication des droits du français à l'école; et Dieu sait si nous aurons besoin d'une organisation solide et bien comprise pour empêcher qu'on nous fasse, ici, en Alberta, la partie aussi rude que dans l'Ontario.

Ceux là seuls, qui sont au courant des choses de l'enseignement, savent combien il est difficile, non pas d'obtenir certains privilèges, mais seulement de faire respecter, par quelques-uns des fonctionnaires du département de l'Education, les droits qui nous sont garantis par notre loi scolaire.

Un peu de lumière sur les agissements de ces fonctionnaires trop zélés ne sera pas superflue.

o

*** Durant les séances ordinaires du Quatrième Congrès on a décidé de faire une plus large place à la discussion et à l'étude des questions qui nous intéressent plus particulièrement au point de vue social et économique.

Au nombre de ces questions nous mentionnerons principalement celle de l'établissement de caisses rurales dans l'Ouest.

Le promoteur des Caisses Rurales au Canada, M. Desjardins, de Lévis, sera invité spécialement à venir nous faire l'exposé de son système de banque populaire.

M. Desjardins, dont nos lecteurs ont entendu parler précédemment, a réussi à fonder un bon nombre de ces caisses rurales dans le Québec, qui toutes fonctionnent admirablement et pour le plus grand bien des cultivateurs.

M. Desjardins connaît son sujet à fond, en ayant fait une étude incessante depuis quinze ans; c'est dire qu'il saura intéresser puissamment ses auditeurs.

o

*** Depuis l'année de leur fondation les Congrès du Parler Français d'Alberta ont toujours été remarquables sous le rapport des hôtes distingués qui ont bien voulu en rehausser l'éclat par leur présence.

Le Congrès de 1915 ne le cèdera en rien à ses devanciers.

Parmi les invités d'honneur qui viendront y adresser la parole on cite d'ores et déjà M. Armand Lavergne, le tribun populaire, patriote sans peur et sans reproche!

o

*** Bravo St-Paul!

Le Rév. M. Ouellette nous apporte une nouvelle réconfortante, à laquelle nous sommes heureux de donner la plus large publicité.

Cette nouvelle est l'annonce que tous les Canadiens-français de la région nord-est d'Edmonton sont convoqués à assister à une convention régionale qui se tiendra à St-Paul.

Nous nous empressons de féliciter les bons patriotes qui sont à la tête de ce mouvement et nous leur souhaitons tout le succès que méritent leurs efforts.

St-Paul donne là un exemple magnifique à tous les autres districts canadiens.

Réunissons-nous, organisons nos forces et affirmons-nous. L'avenir est à ceux qui luttent!

o

*** Les présidents de nos diverses sociétés canadiennes-françaises d'Alberta seront invités par le Bureau de Direction de la Société du Parler Français, à faire partie du comité d'organisation du Congrès de juin prochain.

o

*** Nous parlons plus haut des Caisses Populaires; on nous permettra de citer à ce sujet un exemple de ce que peut la petite épargne lorsqu'elle est réunie et sagement administrée.

En novembre 1900 M. Desjardins fondait à Lévis la première caisse populaire au Canada. Le montant des premiers fonds versés à cette caisse s'éleva à $26.40.

On ne pouvait imaginer un début plus modeste, n'est-il pas vrai?

Or veut-on savoir à combien se monte l'actif actuel de la même caisse? Il atteint le chiffre respectable de $169,992.00!

Que dites-vous de ces progrès? Ne prouvent-ils pas assez clairement à quels besoins une caisse de ce genre répondait, pour que les progrès en pussent être aussi rapides?

Le montant des prêts effectués sur bonnes garanties par la Caisse de Lévis est de $156,323.00 Les sociétaires recevront cette année $8,000 de profit sur leurs parts, sans compter naturellement l'intérêt payé sur les petites épargnes confiées à la Caisse.

Un autre exemple, non moins frappant:

En 1911 quelques personnes fondaient une Caisse populaire à St-Joseph de Témiscamingue Nord, paroisse comprenant à peine 150 familles. Trois ans après cette caisse accusait un chiffre d'affaires de $104,000!

L'éloquence de ces chiffres ne vous convainc-t-elle pas qu'il serait temps d'introduire cet excellent système de crédits ruraux en Alberta?

o

*** Le "blocus" allemand des côtes de la Grande-Bretagne et du littoral nord de la France dure depuis près d'un mois, et les paquebots transatlantiques continuent comme par le passé à se rendre régulièrement au Havre, à Liverpool, à Southampton, etc.

Pendant la période s'étendant du 18 février, date de la mise en vigueur (?) par l'Allemagne du fameux blocus, au 3 mars, 1513 navires sont arrivés dans les ports de la Grande-Bretagne et 1342 navires en sont partis: c'est donc 2855 navires qui ont passé sous le nez des sous-marins allemands. Les pirates du kaiser, durant cette période, n'ont pu couler que huit navires marchands!

On annonce d'autre part que depuis le 20 du mois dernier l'Angleterre débarque sur les côtes de France de cinquante à soixante mille soldats par semaine.

On juge des résultats du fameux blocus dont l'Allemagne voulut faire un coup de théâtre pour terrifier ses adversaires.

Cette guerre, décidément, aura été le "kolossal" triomphe du bluff allemand.

o

*** Les Mexicains s'en donnent à coeur-joie depuis qu'ils peuvent traiter leurs petites affaires entre eux sans attirer l'attention des puissances européennes.

La dépêche la plus récente de Mexico annonce que le corps diplomatique étranger a décidé de quitter d'un commun accord la capitale mexicaine. Avis officiel de cette décision vient de parvenir à Washington. Le Mexique serait évidemment beaucoup mieux à sa place dans les Balkans que sur le sol pacifique d'Amérique.

o

*** Une grande compagnie de vues animées des Etats Unis vient d'organiser un concours original; elle a décidé de décerner un prix de $10,000 à la personne qui lui soumettra le meilleur moyen de faire cesser la guerre européenne.

Gageons qu'au nombre des moyens suggérés il y en aura beaucoup qui manqueront totalement de respect à l'égard du kaiser!

o

*** La lutte en Ontario devient chaque jour plus violente.

Lundi soir, M. Paul Lamarche, député nationaliste de Nicolet, a fait un appel vigoureux au gouvernement fédéral pour qu'il intervienne dans le différent en forçant le parlement d'Ontario à reconnaître les droits de nos compatriotes aux écoles bilingues.

Cet appel qui a produit une vive sensation dans les milieux parlementaires de la capitale, a été fait au cours d'une importante assemblée publique tenue à Ottawa.

M. Lamarche a déclaré que si le gouvernement Borden ne rend pas justice à la langue française, tous les Canadiens-français voteront contre les conservateurs lors des prochaines élections.

M. Lamarche est un des 21 députés nationalistes, élus en 1911, qui siègent actuellement sur les bancs du gouvernement à la Chambre des Communes.

o

*** Enfin, il paraît certain que nos volontaires ont reçu le baptême du feu en France, et que même leurs coups d'essai ont été de véritables coups de maîtres. Faire face pendant sept jours et avec succès aux Saxons et aux gardes prussiennes n'est certes pas un exploit à dédaigner. C'est pourtant ce que nos soldats ont accompli avec le sang froid, l'habileté et la bravoure qu'on ne trouve, d'ordinaire, que chez les vieux troupiers.

Souhaitons qu'ils n'oublient jamais la grandeur de la cause qu'ils défendent, et qu'ils continuent, en s'illustrant, de faire honneur à leurs familles, à leurs ancêtres et à leur pays.

o

*** Le président de la compagnie du Canadian Northern Railway, de passage à Edmonton, vient de prononcer des paroles qui réjouiront le coeur de nos amis de la région de St-Paul des Métis.

Interrogé sur les travaux de construction de voies ferrées que le C. N. R. entreprendra en 1915, Sir William Mackenzie a déclaré que l'embranchement Oliver-St-Paul sera construit cette année.

Il nous semble bien que le millionnaire canadien a l'habitude depuis deux ou trois ans de faire une déclaration semblable à chacun de ses voyages à Edmonton.

Espérons cependant que cette fois le président du C. N. R. a parlé en homme d'affaires et qu'il tiendra sa promesse.

Les droits du français en Ontario

LA QUESTION BILINGUE TRAITEE AU POINT DE VUE HISTORIQUE ET JURIDIQUE

Texte de la Conférence prononcée a Edmonton par l'Avocat Giroux, le 21 février 1915

M. le Président, MM. les membres du clergé, Mesdames et Messieurs,

Invité par des sociétés canadiennes à faire une conférence sur la langue française, pour la sauvegarde de laquelle nos compatriotes d'Ontario luttent en ce moment, j'ai cru qu'il serait utile pour vous que je traite cette question au point de vue historique, constitutionnel ou juridique.

Le sujet que je vais traiter ce soir, est controversé, et on ne peut plus épineux. J'aurais préféré vous le dire de vive voix et vous lire les textes seulement. Mais la gravité du sujet et l'importance historique qui s'y rattache m'obligent pour la première fois en pareilles circonstances, à vous lire le texte auquel je me suis astreint.

De la sorte, j'éviterai peut-être que certains journaux ou individus intéressés, me fassent dire autre chose que ce que j'ai dit ou ai voulu dire; et cela au bénéfice de ma conférence et à l'avantage de la cause que je désire défendre. Vous me pardonnerez donc cette fatigue que je vous causerai, convaincu d'avance que vous m'écouterez plutôt pour l'amour du sujet que pour le plaisir de m'entendre.

Avant d'aborder la question des droits du français garantis par la Constitution, Art. 133, je désire vous donner un aperçu historique, c'est-à-dire vous relater l'exercice des droits de notre langue avant que ces droits nous fussent garantis par l'Acte Fédéral de 1867.

Ainsi, il vous sera plus facile de conclure, si nos éminents juristes ont raison contre nos hommes d'Etat, qui ont donné des opinions différentes sur L'INTERPRETATION des articles de notre Constitution concernant les droits de la langue française.

Certains, et je suis de ceux-là, opinent qu'interprétée d'après l'esprit qu'avaient ses fondateurs la Constitution, Art. 133-92-93, reconnaît, décrète que la langue française est officielle dans tout le pays, non seulement dans le domaine fédéral mais aussi dans le domaine provincial. Nous analyserons le texte d'après l'esprit et la lettre, quand nous aurons traité la partie historique.

I.

Lorsque le drapeau fleurdelisé, refermant ses plis repassa les mers, les 60,000 colons français n'avaient pour les abriter contre les tempêtes que la capitulation de Montréal et le traité de Paris. Par ce traité, le conquérant, grâce à Vaudreuil et Lévis, garantit aux malheureux cédés le libre exercice de leur religion et la coutume de Paris. Cependant ce traité ne dit pas un seul mot de la langue française. Et pourquoi? Nous vous le dirons dans quelques instants, lorsque nous traiterons des droits de notre langue, consacrés par le Droit International, basé sur le Droit Naturel et le Droit des Gens.

Comme vous le savez tous, nos conquérants étaient disposés à considérer le Traité de Paris comme un chiffon de papier, mais comme les Etats de la Nouvelle-Angleterre se préparaient à arracher à l'Angleterre un autre chiffon de papier, nos maîtres d'alors, crurent prudent, afin de ne pas être brûlés par ces chiffons, de donner aux Canadiens par l'Acte de Québec, en 1774, le libre exercice de leur religion et le droit d'être régis par les lois civiles françaises.

Cependant, cet Acte ne parle pas des droits de la langue française. Pourquoi? Parce que, comme nous l'expliquerons plus loin, la langue est inhérente à l'âme, et à la nature humaine, et il n'était pas nécessaire de le stipuler.

La vague d'indépendance qui balayait les Etats-Unis avait ouvert les horizons aux Canadiens et l'autocratie des gouverneurs créée par l'Acte de Québec, devient tellement odieuse, qu'ils demandèrent et exigèrent un gouvernement représentatif. L'Acte Constitutionnel de 1791 créa le système électif et divisa le Canada en deux provinces: le Bas et le Haut Canada. Et la langue française? — Il appartenait à nos premiers hommes d'Etat de faire statuer sur cette langue puisque les coloniaux anglais, à l'encontre des hommes d'Etat britanniques, ignorent le droit des gens et le droit international. A la première séance de l'Assemblée Législative, en 1792, les quelques députés anglais osent exiger que le président de la Chambre soit un Anglais. Mais la majorité française élit un Canadien-français. Toutefois l'audace des députés anglais ne connait pas de bornes; un certain monsieur Grant veut, que les procès verbaux soient rédigés dans la langue anglaise. Et cela bien que plus des trois quarts de la population soit française. Cette insolence fit bondir Papineau, qui leur lança cette apostrophe: "Eh quoi, s'écrie-t-il, parce que les Canadiens devenus sujets de l'Angleterre ne savent pas la langue des habitants des bords de la Tamise, ils seront privés de leurs droits? L'Assemblée, inutile de vous le dire, vota l'usage officiel des deux langues. Ce fut la première escarmouche et le premier succès. Mais en dépit des droits acquis, en dépit du Droit International, les Anglais voulaient l'abolition du français et l'anglicisation. Nos pères résistèrent. La lutte aboutit à la rébellion de 1837, dont les conséquences furent l'Acte d'Union en 1841.

Cette fois l'arbitraire est dans le statut. Une clause, dans l'Acte, proscrit l'usage officiel de la langue française. En vain les voix éloquentes d'O'Connel, Brougham, O'Brien, protestèrent, au parlement de Londres. L'Acte d'Union et la malheureuse clause furent adoptés.

Ce jour-là fut un jour de deuil et nos pères commençaient à désespérer. Cependant les chefs osèrent espérer et relevèrent le gant. Ce fut la lutte sur le terrain légal et parlementaire.

Un homme survint alors qui, battu par les efforts du Gouverneur, dans un comté de sa propre province, se fait élire dans la province d'Ontario. Ce grand patriote que fut Lafontaine, bien qu'élu par les Anglais, se levant pour la première fois au Parlement du Canada s'adresse en français au Président. Celui-ci demande à La Fontaine de parler en anglais et s'attire la fameuse réplique que vous avez tous lue. Il tient à protester solennellement contre la clause de l'Acte qui proscrit la langue française. "On me demande, dit-il, de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle, le premier discours que j'ai à faire dans cette Chambre. Je me défie de mes forces à parler la langue anglaise. Mais je dois informer les honorables membres que quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je le dois à moi-même."

Quel courage et quelle noble fierté!

Plût au ciel que nos hommes d'aujourd'hui eussent le même courage et le même patriotisme. Ce fut grâce au grand La Fontaine, qu'en 1849 le gouvernement impérial rappela cette clause. Dès lors le français est sur le même pied que la langue anglaise. Comme vous le voyez, jusqu'ici la lutte pour le français ne s'était faite qu'au Parlement. Jusqu'à cette époque la question de l'instruction publique avait été laissée au clergé de chaque religion. Mais en 1841, le Parlement du Canada — Le Canada alors comprend la province de Québec et la province d'Ontario d'aujourd'hui — vote la première loi concernant l'Instruction Publique. Cette loi, bien qu'imparfaite consacrait le principe de l'école séparée. Qu'est-ce que l'école séparée? Certains disent: école catholique. Sur quoi basent-ils leur argument? Si l'on interprète dans son vrai sens et selon l'esprit des auteurs de la loi: école de la minorité, c'est-à-dire qui doit sauvegarder, abriter les droits et privilèges de ladite minorité. L'on objectera que la loi ne parle pas de la langue française. Oublie-t-on que le Traité de Paris, l'Acte de 1774 n'en parlent pas non plus. Et pourtant l'on concède que la langue française était alors protégée par la loi.

Pourquoi en 1841 proscrit-on la langue? C'est donc que la loi la protège antérieurement à l'acte qui la proscrit. La loi en consacrant l'école séparée, consacre aussi le médium, le système d'éducation et d'instruction, les langues enseignées, les privilèges et la religion en force dans cette école. La loi en légalisant l'école, par le fait, en légalise les privilèges et les droits. Or, l'article 93 protégeant l'école séparée protège non seulement la religion, mais aussi la langue française. Le mot "Denominational" s'applique à la religion dirait-on. Oui, mais aussi à une classe de personnes, et classe de personnes veut dire anglaise ou française, catholique ou protestante. Le mot 'Education' 'Denominational' s'applique autant à la langue qu'à la religion. Si l'article n'est pas aussi clair qu'on le désirerait c'est que l'on prévoyait peut-être qu'une école séparée pouvait être aussi bien protestante-française que catholique-française. La majorité alors, dans Québec, était française et catholique et dans Ontario c'est la minorité qui était française et catholique.

Grâce à cette loi de 1841, le principe est consacré par un statut du parlement canadien, statut qui a force de loi dans l'Ontario, remarquez bien, comme dans Québec. Ce même statut, nous valut plus tard la création de l'Article 93 de la Constitution Fédérale, article qui garantit l'école séparée et les privilèges qui en découlent dans la province d'Ontario. Ce principe fut le principal argument sur lequel le Conseil Privé décida en faveur des protestants du Manitoba, renversant le jugement de l'hon. juge Dubuc et celui de la Cour Suprême du Canada. Cette décision permit alors aux politiciens de s'emparer de la question et de s'en faire un programme politique pour capter le pouvoir. Quelle différence avec Papineau, La Fontaine, Cartier, Sir John MacDonald, Baldwin et Dorion.

L'Acte de 1841 fut amendé par l'Acte de 1843 qui modifia le système, tout en consacrant de nouveau le principe de l'école séparée ou de l'école bilingue. Il est nécessaire ici, de rappeler l'histoire de l'école séparée dans la province d'Ontario, car l'école séparée est alors le REMPART de la langue française, étant donné que les catholiques d'Ontario sont en majorité des Canadiens-français; colons qui sont les pionniers de cette province, aujourd'hui si injuste envers ses fondateurs et martyrs. Qui aurait cru alors, qu'un jour, viendrait où les catholiques de langue anglaise se rangeraient du côté des protestants. Qu'ils prennent garde, car si les Canadiens-français voient leur langue ostracisée dans l'école séparée, ils sauront se créer, à n'importe quel prix, des écoles spéciales, et alors, adieu les écoles séparées. Il sera trop tard pour la race qui a perdu sa langue de faire appel pour sauver sa foi. Pour nous, les deux sont inséparables, et les Irlandais de la province d'Ontario devraient ne pas oublier que s'ils ont été sauvés de la famine, sur les bords du St-Laurent, c'est grâce à la charité et à la générosité française, qui les a accueillis à son foyer et à son école, et cela à l'époque même où l'école séparée est créée de par les efforts des Canadiens-français. Je passe rapidement sur les amendements faits à la loi de 1843, en 1850-1854-1855, amendements arrachés par la lutte des évêques, Charbonnel, Phelan et Guigues.

Enfin en 1863 une autre loi est votée qui améliore les écoles séparées. Cette loi est très importante, car elle renferme l'organisme, sur lequel est basé le système d'aujourd'hui. Chose curieuse, cette loi fut proposée par Scott, un Irlandais catholique, et Sandfield MacDonald, un Ecossais catholique vota pour la loi. Cet Acte donne le contrôle aux commissaires, où reconnait en principe, le droit paternel. Remarquez bien que cela se passe avant l'Acte de la Confédération. Comme nous l'avons vu plus haut, le pacte de la Confédération consacra de nouveau et garantit dans la province d'Ontario les droits et privilèges de l'école séparée. Art. 93, s.s. 2-3, existant alors et par ce fait, les droits de la langue française, qui alors était enseignée et reconnue par le Parlement du Canada-Uni. Les droits du français dites-vous. Oui, certainement. Nous le constaterons, en discutant l'Art. 133, et l'Art. 93, au point de vue juridique. Jusqu'à la Confédération, c'est-à-dire jusqu'à 1867, le français était enseigné dans les écoles séparées et cet enseignement était approuvé et décrété par le Conseil de l'Instruction Publique de la province d'Ontario. Le fait est que les écoles séparées étaient appelées "English-French Schools", c'est-à-dire bilingues.

La preuve. Ecoute [redacted]
Conseil de l'Instruc [redacted]
vince d'Ontario, dans [redacted]
commissaires d'école [redacted]

"I have the honor to state in reply to your letter of the 6th inst. that the French is the recognized language in this country as well as the English. It is quite fit and proper for the trustees to allow both languages to be taught in the schools to children whose parents may desire them to learn both."

Est-ce assez clair? Et cela de Ryerson qui n'était pas un ami de la langue française, bien au contraire. Cependant il était forcé de reconnaître les faits et le droit indéniable de la langue française. Ryerson ne faisait qu'exécuter les ordres des ministres d'Ontario d'alors, qui avaient l'esprit assez large pour comprendre la justice et les droits acquis de la population française. Il est vrai qu'alors la population anglaise n'était pas aussi forte que celle d'aujourd'hui.

Cependant, cet enseignement du français n'était pas vu d'un bon oeil par les orangistes. La lutte devient vive. Mais en 1879 les nôtres, obtiennent de se servir des mêmes livres que ceux employés dans Québec.

En 1886, le ministre Ross fonde une école normale bilingue. Pour le coup, les orangistes se mettent à hurler, et le gouvernement pour les apaiser et garder leurs votes, en 1901, décide et stipule: que dans toutes les écoles publiques, la langue anglaise seule devra être le médium d'instruction et de communication. Jusqu'à cette date, 1901, il n'y a aucune disposition dans la loi où les règlements prescrivant l'usage exclusif de la langue anglaise, comme langue d'instruction ou de communication. Cette clause, introduite en 1901, fut le premier pas statutaire contre les droits du français. Il fallait que les politiciens satisfassent des orangistes, sans quoi, c'était la dégringolade du pouvoir.

Hélas! en 1890, c'était Greenway au Manitoba, en 1891 ici dans les Territoires, et 1901 Ontario.

La Prusse n'a pas fait pis en Alsace et en Pologne. Et ces mêmes jingoes volent aujourd'hui au secours de la Belgique, pays qui fait l'admiration du monde. Et la Belgique, mesdames et messieurs, est ou était un pays bilingue.

L'amendement de 1901 n'est pas suffisant, crient les orangistes. Il faut bannir la langue française, abolir les écoles bilingues. "This is an English country." Quel toupet!

Quand on pense que cette province d'Ontario fut découverte par Champlain et sillonné du sang des Jésuites et des Oblats, et Toronto, qui fut fondée par des seigneurs français!

Eh bien! malgré tout cela, les politiciens accordent aux orangistes le règlement 17. C'est le coup de mort espèrent-ils.

Qu'est-ce que ce trop fameux règlement 17? Le voici:

"Débarrassé de sa prolixité, de son verbiage délibérément entortillé et embrouillé, ramené à sa valeur et signification véritables, il veut dire, et il ne veut dire rien autre chose, il n'a d'autre but que la proscription de la langue française, comme moyen d'instruction et comme sujet d'étude, dans toutes les écoles sous le contrôle du Département de l'Instruction Publique dans Ontario.

Suite à la page 3

*

CARTES D'AFFAIRES

AVOCATS ET NOTAIRES

Hon. Wilfrid Gariépy, C.R., Louis Madore, B.C.L. G. Gillespie Dunlop

Gariépy, Madore & Dunlop

AVOCATS ET NOTAIRES

156, AVENUE JASPER EST, Edmonton, Alta.

M. Gariépy sera au bureau chaque jour de 9 h. à 11 h. du matin.

L. A. GIROUX

de la société légale

BISHOP, PRATT & GIROUX

Avocats et Notaires

Bureau: Edifice de la Banque Molson

PRET D'ARGENT

Phone 4131. EDMONTON, ALTA.

GRAVEL & GRAVEL

AVOCATS ET NOTAIRES

MOOSE JAW, SASK., GRAVELBOURG, SASK.

EDWARD BRICE

AVOCAT ET NOTAIRE

ARGENT A PRETER

Bâtisse Larue et Picard

248, Ave Jasper, Edmonton, Alta

Edwards, Dubuc & Pelton

Avocats et Notaires

582-584 Edifice McLeod

En face le Bureau de Poste.

Edmonton, Alta.

Frank W. Russell, L.L.M.

Avocat et Avoué

Successeur de Russell & Russell

6-4-tf — **Végreville, Alberta.**

F. A. [redacted], L.L.B. — E. D. J. CROMP

[redacted] & CROMP

[redacted] R

[redacted] Alberta.

A. G. MacKAY & CO.

Avocats, avoués et notaires

Edifice Sugarman, 24 Jasper Est

ARGENT A PRETER

LANDRY & LANDRY

Avocats et Notaires

COLLECTIONS SOLLICITEES

Edifice Sugarman, Ave Jasper

RUTHERFORD, JAMIESON & GRANT

AVOCATS, AVOUES ET NOTAIRES

202 EDIFICE McLEOD, EDMONTON, ALTA

Edifice de la Banque Impériale, Avenue Whyte, Edmonton South, Alta. 15-jne

---

MEDECINS-CHIRURGIENS

Dr. W. HAROLD BROWN

SPECIALISTE POUR LES YEUX, LES OREILLES, LE NEZ ET LA GORGE.

Bureaux :

Edifice de la Banque de l'Amérique du Nord, 2ème Etage

Heures de consultation: 9 heures a.m. à 12.30 p.m.; 1.30 heures p.m. à 5 heures p.m.

Examens de la vue pour choix de lunettes

Dr. G. J. HOPE

DENTISTE

Nouvelle adresse:

710 McLEOD BUILDING

En face le Bureau de Poste. Tél. 5285

Heures de consultations: 9.30 h. à 12.30 h. 2 h. à 6 h. p.m.

Dr TURCOT

Ex-élève de l'Hôpital des Enfants Malades, Paris, France.

Spécialité: Maladies des Enfants. Heures de bureau: 2 à 5, 7 à 9 p.m. Phone 4359.

IMMEUBLES

LARUE & PICARD

Ont maintenant leur bureau à CHAMBRE No. 4

No. 248, Avenue Jasper

TELEPHONES:

OFFICE 1816

RESIDENCE 1798

DIVERS

McCOPPEN & LAMBERT LIMITED

Entrepreneurs de Pompes Funèbres.

Tél.: Bureaux 4515; Ecuries 1505

Cinquième rue et Ave Jasper

5-28-TF — **Edmonton, Alta.**

DIVERS

THE CONNELLY - McKINLEY COMPANY, LIMITED

Embaumeurs et Entrepreneurs de pompes Funèbres.

CHAPELLE PRIVEE ET AMBULANCE.

136 rue Rice. Téléphone 1525

MAGASINS

The Edmonton Sporting Goods Co.

SIMPSON & HUNTER.

Armes munitions et articles de sport, fusils réparés. Les commandes venant de la campagne reçoivent une attention spéciale.

233, Ave. Jasper E. — Edmonton

BOIS DE CHAUFFAGE ET CHARBON

DUPLESSIS

Nous avons toujours un assortiment considérable d'excellente qualité aux plus bas prix du marché. Matériaux pour constructions, etc. **Tél. 2158.**

10324 Troisième Rue. Coin Peace

STOBARTS LIMITED

Manufacturiers et Marchands en Gros de

Nouveautés, Tapis, Passementerie

Winnipeg, Man.

BEN SPENCER, représentant pour Edmonton et la région

Salles d'échantillons:

HOTEL ROYAL GEORGE

ECURIES DE LOUAGE

PICARD & HÉBERT

ECURIE DE LOUAGE ET DE REMISE

West Edmonton

Bons chevaux, Bonnes Voitures, Service parfait.

~~Successeur de S. Nadeau~~

11-6-tf

ARCHITECTES-ARPENTEURS

H. MILTON MARTIN

Courtier d'Immeubles et d'Assurances,

AGENT FINANCIER

EDIFICE TEGLER

Chambres 729 et 730.

Edmonton, Alta., Canada

Téléphone 4344 — Boîte P. 968

AUDITEUR

ANDREW H. ALLAN

Auditeur, Comptable, Liquidateur

Auditions de livres mensuelles et hebdomadaires

Chambre 30, Edifice Gariépy

Téléphone 1347 — Edmonton. 9-3-TF

HOTELS

QUEENS HOTEL

VEGREVILLE, ALTA.

ED. GYR — — — — — Gérant

L'hôtel préféré des Canadiens-français à Végreville.

Prix — — — — — $2.00 par jour

RICHELIEU HOTEL

J. N. POMERLEAU, Prop.

Hôtel complètement transformé et muni de toutes les améliorations modernes.

Pension: $1.25 à $2 par jour.

TROISIEME RUE. EDMONTON.

Hotel North Edmonton

EN FACE L'USINE SWIFT.

Plan américain, $1.50 par jour. Taux spéciaux à la semaine. Chauffage à la vapeur, eau chaude et froide dans toutes les chambres.

JOS. MARTEL, Propriétaire.

HOTEL CECIL

Edmonton Alta. — Plan Américain $2.50

Service de 1er ordre, tout le confort moderne. Salles d'échantillons, en face l'hôtel, au centre du quartier des affaires (gros et détail).

C. H. BELANGER — J. HARVEY

Prop. — 4-14-TF — Gérant.

UNE INTERESSANTE LETTRE DU FRONT

Un de nos abonnés de Clyde, Alta, M. Théo. Dron, nous communique une intéressante lettre qu'il vient de recevoir de son fils, blessé lors d'un combat récent.

M. Marcel Dron, qui était parti d'Edmonton le 27 août dernier, était à Crouy, lorsque les inondations des prairies de l'Aisne contraignirent les troupes françaises à évacuer la rive droite de cette rivière. C'est au cours de cette retraite que M. M. Dron fut dangereusement blessé.

Voici un extrait intéressant de la lettre qu'il vient de faire parvenir à sa famille:

"... Je vous envoie une photographie qui vous fera comprendre combien il m'est difficile de vous écrire en ce moment. Les pansements que vous voyez couvrant mes mains et mes pieds cachent des blessures!....

"Voici le récit du combat au cours duquel j'ai été blessé:

"Nous sommes au 12 janvier, il est onze heures du matin, on finit juste de nous servir la soupe dans la cave que nous occupons à St-Paul, près de Soissons. Nous sommes en deuxième ligne, tout à coup l'adjudant entre en coup de vent:

—Alerte, sac au dos, pas de gymnastique!

"C'est alors un brouhaha indescriptible, chacun saute sur son fusil et l'on s'en va courant, longeant les murs, se faufilant le long des haies, puis défilant le long du talus du chemin de fer. Les obus font rage autour de nous; on se croirait dans un enfer. Enfin nous voici sur les bas-côtés de la route que les shrapnells balayent en rafale. C'est fantastique!

"En arrivant dans Crouy, nous nous abritons derrière des pans de murs à demi écroulés et nous attendons les ordres. On nous ordonne bientôt de reprendre la marche en avant et nous repartons en courant.

"Qui trajet, de ci, de là, des cadavres jonchent le sol au milieu de mares de sang, partout on entend les plaintes des blessés, dont quelques-uns râlent... C'est un coin du champ de bataille dans toute son horreur terrifiante. Les balles sifflent de toutes parts autour de nous et les obus éclatent avec un bruit infernal; tout le monde cependant demeure ferme à son poste de combat.

"Nous sommes croisés à un certain moment par les Chasseurs Alpins qui arrivent au pas de course avec leurs pièces de 90 chargées à mitraille; ils ont reçu pour mission l'ordre de défendre l'entrée de Crouy.

"...Nous arrivons enfin à l'étroit boyau qui conduit aux tranchées que nous devons occuper; il est plein d'eau boueuse dans laquelle nous pataugeons; puis nous débouchons entre deux talus de 10 à 12 mètres de hauteur.

—En avant, baïonnette au canon, crie notre lieutenant.

"Nous élançons, c'est alors une course furibonde à la mort, cris, gémissements, hommes qui tombent couverts de sang, l'instant est tragique!

"Il nous est très difficile d'avancer sous la pluie de balles et d'obus qui balaient la crête des talus. Notre lieutenant tombe un des premiers.

"... Soudain nous voyons les hommes du 289e régiment d'infanterie, que nous venions renforcer, reculer, débordés, devant les forces écrasantes de l'ennemi. Il va donc falloir que nous nous repliions nous aussi. C'est alors que le sergent de notre escouade m'appelle avec le caporal et deux de mes camarades. Nous devons nous poster sur le sommet du talus à 100 mètres plus loin de là, nous commençons un feu nourri sur les Boches qui s'avancent en files serrées à moins de 200 mètres. Nous sommes abrités, le sergent, étonné que les Allemands ne répondent pas, lève la tête, il retombe aussitôt frappé de plusieurs balles; quelques instants après le caporal répète la même manoeuvre, sa cervelle jaillit sur mes vêtements.

Nous n'en tirons qu'avec plus de rage nos deux camarades et moi. Nous brûlons toutes nos cartouches, celles du sergent et celles du caporal; nos fusils sont tellement chauds que c'est à peine si nous pouvons les tenir, ils nous brûlent les mains; lorsque nos munitions sont épuisées nous devons songer à nous replier.

Mais lorsque nous atteignons l'endroit où étaient demeurés nos camarades, ils sont partis! nous redoublons de vitesse et nous débouchons bientôt du boyau. J'aperçois alors un beau cheval blanc provenant de l'attelage d'une mitrailleuse hors de service, il est abandonné; sans réfléchir je saisis sa bride pour le ramener en arrière et éviter ainsi que les Allemands s'en emparent, mais à peine avais-je fait trente pas que je sens un choc violent, tout disparaît, c'est le néant...

"Que s'était-il passé? Je le sus deux jours plus tard à l'hôpital de Soissons, où l'on m'avait transporté: Un obus de fort calibre, une marmite était tombée près du cheval et l'avait broyé; mon sac, mes musettes, ma cartouchière et mon fusil avaient été dispersés et l'on m'avait ramassé, quelque temps après, couvert de sang, de chair et de boue!...

"... Deux jours après mon admission à l'hôpital de Soisons, ma fièvre disparut et je pus être évacué sur l'hôpital de Martigné-Briand, d'où je vous écris cette lettre...

"...Je suis admirablement soigné, dans la salle Jeanne d'Arc qui contient vingt lits, tous occupés.

"Nos infirmières sont Soeur Guillemette et la comtesse d'Anthenaise dont les soins attentifs nous rappellent la famille lointaine...

MARCEL DRON,

GROUARD, ALTA

—Le R. P. Autain, M. A. C. Lafrivière et M. A. R. Malouin sont partis la semaine dernière pour les régions de la Grande Prairie et de Pouce Coupé.

—Il est rumeur que les quartiers-généraux de la Police Montée, actuellement à Athabasca, seront transférés prochainement à un point plus au nord.

Le major A. E. C. McDonell a fait une tournée d'inspection à Grouard, Peace River Crossing, McLennan et Grande Prairie, dans le but de choisir le lieu le mieux approprié. Il est rumeur que Grouard sera le point choisi par la R. N. W. M. P. pour toute la région du nord.

—Un concert sera donné le 17 mars au couvent par les élèves de l'école séparée et de l'école de la Mission; une certaine partie de la recette sera consacrée à l'établissement d'une bibliothèque pour les enfants, le reste servant à acheter des vêtements pour les enfants pauvres.

GUERRE! GUERRE! GUERRE!

Pour la modique somme de 35c nous vous enverrons 50 reproductions photographiques avec cartes des champs de batailles de France, Russie, Autriche et Allemagne, ainsi que les portraits du président Poincaré et des monarques des pays en guerre. Envoyez un mandat-poste à Roland Co., 140 Liberty Street, New-York, N.Y.

HOTEL JASPER

525 Jasper Est. — Téléphone 1720

PLAN EUROPEEN

Restaurant (grill) ouvert jour et nuit.

Chambres: de 75c à $1.00 par jour. Eau chaude et froide dans toutes les chambres. Toutes les commodités modernes.

R. BROUARD, Propriétaire

TELEPHONE 1747

JACKSON BROS.

Joailliers et Horlogers Experts.

235 AVE JASPER E. — EDMONTON, ALTA.

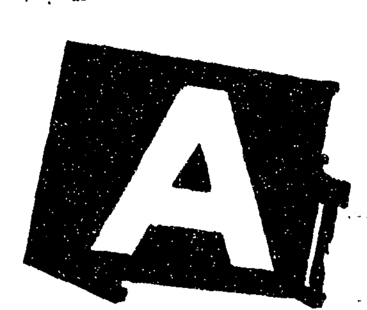
Nous émettons des Licences de Mariages. La plus ancienne maison d'Alberta.

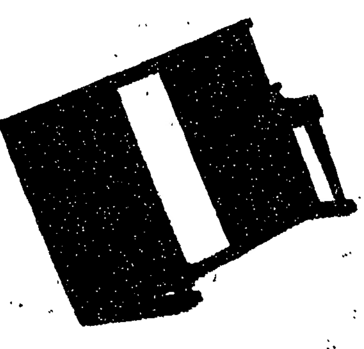
B

A

R

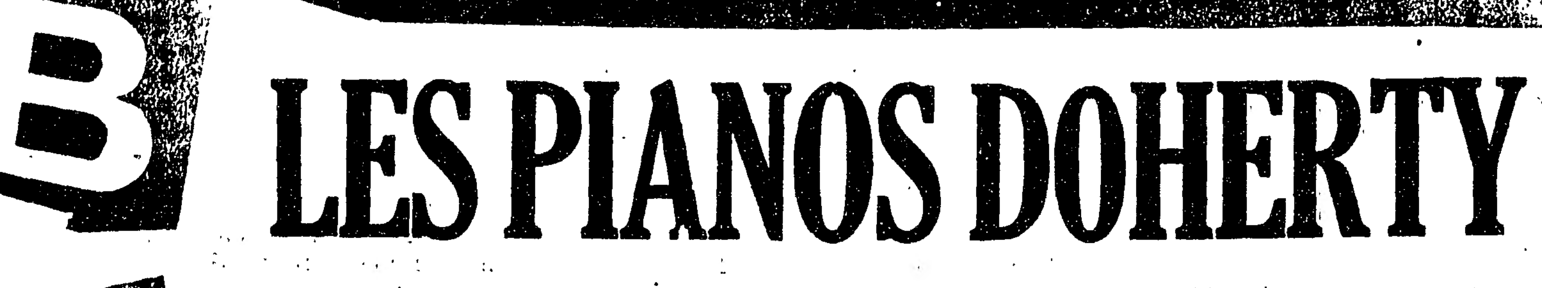
G

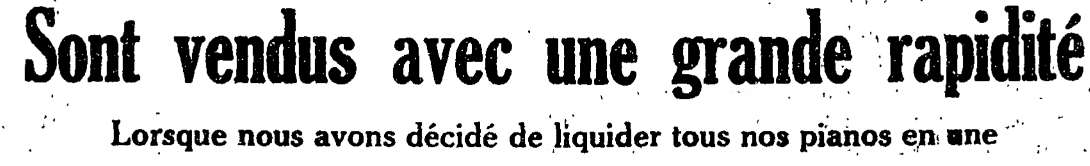






S





Lorsque nous avons décidé de liquider tous nos pianos en une

GRANDE VENTE DE GUERRE

Nous ne pensions pas qu'ils s'enleveraient avec une telle rapidité. Depuis le jour de l'ouverture c'est un défilé continuel d'acheteurs désireux de profiter

d'Occasions étonnantes

Nous avons encore en magasin quelques pianos qui ne le cedent en rien sous le rapport du bon marché aux instruments vendus les premiers. Cela ne vous coutera rien de venir examiner ces pianos

CHAQUE INSTRUMENT EST COMPLETEMENT GARANTI

NOS CONDITIONS DE VENTE CONVIENNENT AUX TEMPS DURS

PAIEMENTS

Depuis

$2

PAR SEMAINE

Ce superbe piano "Player" vendu regulièrement $700.00 — $465.00

PIANOS D'OCCASION

EXEMPLE :

PIANOS DOHERTY—Superbe meuble d'acajou, en excellentes conditions, n'a servi que peu de temps. A couté neuf $375. Prix de vente de guerre $249

PIANOS DOHERTY—Meuble chene mission, aussi bon que neuf parfait sous tous rapports. Prix de vente de guerre $210

Si vous demeurez en dehors de la ville nous déduirons le prix de votre voyage sur la somme que vous paierez pour votre piano.

Doherty Piano Co., Ltd.

442 AVENUE NAMAYO

Tél. 4906. — Edmonton, Alta.

DOHERTY PIANO CO. LTD.

442 Namayo. — Edmonton.

Veuillez m'envoyer la liste complète des pianos compris dans votre grande vente de guerre.

Nom . . . .

Adresse . . . .

Les droits du francais en Ontario

Suite de la page 1

D'après le règlement XVII, l'usage de la langue française, comme langue d'instruction ou de communication ou comme sujet d'étude, n'est permis dans aucune des classes ou écoles appelées English-French, qu'aux conditions suivantes:

1o. — L'approbation pour chaque école et pour chaque classe dans chaque école de l'inspecteur en chef.

2o. — L'approbation, par le Département, de l'approbation de l'inspecteur en chef.

3o. — La déclaration officielle par le Département que l'école ou la classe où l'on veut se servir du français, est une classe ou une école bilingue. Une école où 75 pou rcent ou même 85 pour cent des élèves sont canadiens-français, même une école où tous les élèves sont canadiens-français, n'est pas et ne peut être une école anglaise-française, à moins que, et tant qu'il ne soit ainsi décrété par l'inspecteur en chef, ET A MONS QUE ET TANT QUE tel décret de l'inspecteur en chef, ne soit approuvé OFFICIELLEMENT par le Département.

MAIS CE N'EST PAS TOUT. Si l'inspecteur en chef approuve, si le Département de l'Instruction Publique approuve l'approbation de l'inspecteur en chef, CE DERNIER conserve cependant le POUVOIR DISCRETIONNAIRE de décider finalement que l'usage de la langue française dans chaque école durera seulement le temps qu'il voudra bien fixer; il a le pouvoir de DECIDER, ET EN DERNIER RESSORT: que cet usage sera de dix minutes, de cinq minutes, ou même moins, pour chaque jour de classe. LE SEUL POUVOIR QU'IL N'A PAS C'EST CELUI D'ACCORDER PLUS D'UNE HEURE DE FRANÇAIS PAR JOUR.

Il y a plus encore. Par l'emploi du mot "hitherto" dans le Règlement XVII, on a dès le jour où le Règlement fut promulgué, proscrit complètement, finalement et pour toujours l'étude de la langue française dans toutes les écoles, où elle n'était pas alors enseignée et dans toutes les écoles quelles qu'elles soient, qui pourront être établies dans l'avenir dans quelque partie que ce soit de la province.

Il serait facile, quoique cependant un peu long, de vous démontrer, d'une manière complète et irréfutable, que le but du règlement est bien réellement la proscription de la langue française.

Du reste, ce serait inutile puisqu'on s'est bien gardé au Département de l'Instruction Publique de nier que tel en est le but ultime.

En effet, le règlement n'a-t-il pas été fait et mis en force à la demande et pour satisfaire aux exigences de ceux qui, sournoisement, dans l'ombre d'abord, puis ouvertement et avec une brutale franchise, ont constamment insisté et insistent encore, et plus fortement que jamais par tous les moyens à leur disposition, sur le bannissement complet et définitif de la langue française dans les écoles de la province-soeur. — Le sénateur Belcourt.

Telle est, mesdames et messieurs, l'historique des droits de la langue française.

En dépit du droit naturel, du droit international, du droit constitutionnel, en dépit de la justice, nos compatriotes d'Ontario ont à lutter pour la sauvegarde de l'idiome maternel.

Leur lutte légale, s'appuie sur l'histoire, le droit constitutionnel, sur les principes de la vraie et chrétienne civilisation. Il est à espérer que le "fair play" de la majorité, en face de ce qui se passe, sur le sol qui a vu naître la langue française; en face des armées de l'Entente Cordiale, qui se battent pour le triomphe du droit des gens, de la liberté, et du droit à l'existence des petites nationalités; en présence de cet exemple, dis-je, j'espère que le TRONE ET LA MAJORITE DE L'ONTARIO ne démentiront, ni ne terniront la gloire de la race qui aujourd'hui se bat se bat à côté de la France pour abattre l'orangisme prussien, et que de même el que de même elles accorderont justice aux nôtres en ce pays.

II

Il me reste à vous exposer le point de vue constitutionnel. J'ai dû effleurer ce sujet, en vous faisant l'exposé historique, afin de préciser et de baser mon argumentation.

Donc, depuis le traité de Paris, en vertu de l'Acte de Québec, aussi bien que sous la Constitution de 1791, la langue française a toujours été permise et employée. S'il n'en fut jamais mention dans les actes impériaux, c'est que les hommes d'Etat anglais, connaissant les principes du droit international, ne crurent pas nécessaire de définir les droits de la langue française dans un pays récemment ac uis, où cette langue était l'idiome de la grande majorité des citoyens.

Les ministres de Londres savaient que, d'après le droit international, toute nation civilisée, cédée ou conquise, doit être traitée selon les principes d'équité et de justice reconnus par les nations civilisées.

Ces principes du droit international étaient reconnus même dans l'antiquité. César ne laissa-t-il pas aux Gaulois la liberté de pratiquer leur religion, de conserver leurs coutumes et de parler leur langue. Ces principes généraux du droit des gens sont si clairs et si définis, qu'un jour, le juge Marshall, juge en chef de la Cour Suprême des Etats-Unis, considérant un traité qui contenait une clause sur le maintien de la propriété particulière, dans un pays nouvellement acquis, déclara que cette clause n'était pas nécessaire parce que le principe était sanctionné par le droit international.

Les hommes d'Etat britanniques ont appliqué ce principe dans le Pays de Galles, où l'Anglais et le Gallois sont officiels, dans les îles de la Manche, aux Indes et récemment dans la constitution boer sud-africaine, où l'anglais et le hollandais sont les langues officielles dans toutes les provinces de l'Afrique du Sud.

En 1848 l'Angleterre ne rappela-t-elle pas, à la demande de LaFontaine, la clause proscrivant la langue française, clause qui avait été insérée à la demande de certains fanatiques. Donc, le Canadien-français, d'après le droit international, a droit à ce que l'autorité gouvernementale ou autre, lui facilite le libre usage de sa langue maternelle et le moyen de l'enseigner à ses enfants.

"La conservation de la langue maternelle est un droit acquis à tout peuple civilisé, conquis ou cédé, car ce droit repose sur la loi naturelle qui est la base même du droit international".— Juge Constantineau.

"La langue," dit Decelles, "fait partie de la personnalité humaine, c'est une part de l'âme, inexpugnable dans le for intérieur à l'abri, dans le sein de la famille, des atteintes du pouvoir."

Wedderburne, procureur-général en Angleterre, n'écrivait-il pas au sujet de l'Acte de Québec:

"La conquête ne donne nul autre droit, que celui d'organiser le gouvernement civil et politique du pays, en laissant aux individus la jouissance de leurs propriétés et de tous les privilèges qui ne sont pas contraires à la conservation du pays conquis." Conséquemment, l'Acte de Québec, en garantissant le droit civil français, par le fait même garantit la langue dans lequel il est écrit. Comment en interpréter l'esprit sans en connaître la lettre? L'Acte de Québec s'applique à tout le Canada d'alors, c'est-à-dire Québec, Ontario et une partie du Manitoba.

La preuve que l'Acte de 1774 garantit la langue française, c'est que Lord Gosford, alors gouverneur du Canada, désireux de ramener les Canadiens-français à la loyauté envers la Couronne, déclara le 29 novembre 1837, dans sa proclamation:

"Vous possédez, dit-il, votre religion, votre langue, vos lois et vos institutions, droits qui vous furent garantis il y a près de 70 ans." Lord Gosford faisait allusion à l'Acte de Québec.

De plus, il ne faut pas oublier que l'Acte Constitutionnel, (Geo. 111, Ch. 31, Sections 24 et 29) reconnaît officiellement l'usage de la langue française dans les deux provinces.

L'Empire britannique a toujours suivi ces principes, excepté lorsqu'il fut trompé par des gouverneurs fanatiques et des fonctionnaires intéressés, sur les faits, et les circonstances.

Ce fut pour éviter de telles oppressions du droit que l'Acte de la Confédération stipule, à l'article 133, l'usage officiel de la langue française.

Voici le texte de cet article:

2.—Section 133 B. N. A. Act.

"Either the English or the French language may be used in the Debates in the House of Parliament of Canada and of the House of the Legislature of Quebec; and both those languages shall be used in the respective records and journals of the Houses; and either of those languages may be used by any person or in any pleading or process in it issuing from any Count of Canada established under this Act, and in or from all or any of the Courts of Quebec. The Acts of the Parliament of Canada and of the Legislature of Quebec shall be printed and published in both languages."

Je suis heureux de constater que je n'ai pas besoin de traduire, car nous, produits et sortis de l'école bilingue, nous comprenons et parlons les deux langues.

La Section 133 est une disposition faite dans l'intérêt général et pour me servir du jargon parlementaire "pour l'avantage du Canada". Cette disposition, comme toute autre du même genre, promulguée dans l'intérêt général, direct ou indirect, du Dominion, lie et oblige toutes les provinces.

Section 93, sous-section 1 et 3.

"In and for each Province, the Legislature may exclusively make laws in relation to Education, subject and according to the following provisions:

"1.—Nothing in any such law shall prejudicially affect any right and privilege with respect to denominational schools which any class of persons have by law in the Province at the Union.

"3.—When in any Province a system of Separate schools exists by law at the Union or is thereafter established by the Legislature of the Province, an appeal shall lie to the Governor General in Council from any act or decision of any provincial authority affecting any right or privilege of the Protestant or Roman Catholic minority of the Queen's subjects in relations to education."

Nous disons que le droit d'enseigner la langue et de s'en servir comme langue d'enseignement et de communication dans toutes les classes dans certaines écoles, écoles françaises avant la Confédération et anglaises-françaises depuis, est un droit ou privilège acquis par certains sujets de Sa Majesté, c'est-à-dire par la minorité canadienne d'origine française dans la province d'Ontario, droit qui a été continuellement en usage et formellement reconnu dans les écoles établies par cette minorité en vertu de la loi.

Les sous-sections 1 et 3 sont amplement suffisantes pour protéger nos privilèges éducationnels contre tout acte d'aucune autorité provinciale affectant tel droit ou privilège partout où un système d'écoles séparées a été établi avant ou depuis la Confédération. (Voir opinion de Richards, Blake & Crooks—Hodgins, p. 187. History of Separate Schools in Ontario).

La proscription de la langue française dans les écoles d'Ontario constitue une absurdité légale et constitutionnelle aussi certaine que le serait la proscription de la langue anglaise dans les écoles de la province de Québec. L'usage de la langue anglaise dans les écoles de cette dernière n'a pas de base constitutionnelle autre ou meilleure que celle que possède l'usage de la langue française dans les écoles de la province d'Ontario.

Si donc on interprète la lettre de ces articles, il est évident que ce n'est pas clair, pour ce qui concerne toutes les provinces, mais quand on interprète ces articles selon L'ESPRIT QUI A PRESIDE A LA CREATION DE L'ACTE EN SON ENTIER; quand on se rappelle la mentalité de ceux qui signèrent les Résolutions sur lequel l'Acte est basé; quand on se rappelle la volonté des Ministres qui ont fait sanctionner cet Acte en Angleterre; quand on interprète le droit statutaire provincial et fédéral, D'APRES L'ESPRIT QUI L'A CREE, il n'y a nul doute que la langue française est officielle en ce pays, et que les politiciens-juristes devraient imiter les Papineau, les LaFontaine, les Baldwin, les Blake et les MacDonald.

Si cet esprit avait animé certains de nos jurisconsultes, la question des écoles, et de la langue française dans les provinces du Canada, aurait été réglée à la satisfaction de tous.

Mais les politiciens, à défaut de programme, étiraient la lettre de la constitution et créaient alors une question politique. Cela est tellement vrai, que tout l'orangisme de l'Ontario protesta contre la clause 133 de l'Acte de la Confédération, et Sir John MacDonald leur répondit, que les deux races, d'après l'histoire et les traités, avaient des droits égaux, qu'il fallait cristalliser une fois pour toutes.

Un autre fait prouve que l'intention des Pères de la Confédération, était de créer le bilinguisme officiel: La langue française fut déclarée officielle au Manitoba, lors de l'érection de cette province en 1870. Elle fut abolie par la suite, mais cela n'empêche que les Pères de la Convention Fédérale, qui ont créé la Constitution du Manitoba, avaient conscience des droits imprescriptibles de la langue française:

Il nous reste donc à conclure d'après les principes du droit international, du droit constitutionnel, d'après l'histoire; que le Canada est un pays bilingue, en fait et en droit, et que la langue française a des droits, qu'aucun pouvoir ne saurait proscrire sans blesser une grande partie de la population.

Le Canada est donc un pays bilingue. Une saine politique, comme une solide pédagogie, demandent que les deux races conservent leurs droits, leurs privilèges, leur atavisme selon l'esprit de la Constitution, qu'ils se sont choisis.

Il est injuste que la majorité de l'Ontario ou d'ailleurs veuille ostraciser la langue de la race qui, lorsqu'elle a signé le pacte de 1867, était prête à exécuter les termes de ce contrat, avec le même esprit qu'elle y a mis lorsqu'elle l'a signé.

Pourquoi Ontario et la majorité anglaise ne traitent-elles pas le français comme les Canadiens-français ont traité la langue anglaise, au Parlement de 1791, de 1841, et aujourd'hui même dans toutes les écoles où ils sont la majorité?

Le problème bilingue ne devrait pas exister, mais puisqu'on veut le créer, puisqu'on veut violer des droits: 1o. garantis par les droits des gens; 2o. garantis par le droit naturel et constitutionnel, violer, dis-je, des privilèges acquis par le sacrifice du sang, nous enlever des coutumes consacrées par l'histoire, et proscrire la langue qui fut la première parlée en ce pays, puisqu'on veut, mesdames et messieurs nous persécuter, — alors, IL NOUS INCOMBE DE LES DEFENDRE.

On refuse à nos compatriotes par le règlement 17 d'enseigner le français à leurs enfants. Quelles raisons apportent les persécuteurs? Aucun! excepté, disent ils: que ce pays est anglais et qu'il doit rester anglais.

Drôle de raison! Il est vrai que leur connaissance historique est oblitérée par le fanatisme. Certains de leurs prétendus pédagogues, prétendent baser le règlement 17 sur une règle pédagogique!

Malheureusement pour les auteurs du règlement, le rapport de l'enquêteur nommé par le gouvernement de l'Ontario, tourne contre eux.

Au point de vue pédagogique le bilinguisme est une nécessité et j'espère qu'il deviendra un fait.

Ecoutez le Dr Merchant, sur le bilinguisme, dans son Rapport au Gouvernement, daté du 24 février 1912:

"The best results are obtained when the medium of instruction is, in the beginning the mother-tongue. Life in the ordinary school is so different from the life o fthe home, that the child on entrance to school, finds himself in a strange and perplexing environment: He is bewildered if the language he hears in his lessons has no meaning for him, and for a long time he makes but little progress. When he appears to learn, he is usually but repeating, meaningless words. MY CONCLUSIONS, I find are in accord with those of others who have investigated, the bilingual problem IN OTHER PARTS OF THE EMPIRE. A discussion on bilingualism at the recent Imperial Education Conference and the question of the medium of instruction received a large share of the attention. While the delegates differed regarding the question of the time when English should be introduced into the course of study, and also regarding the stage at which, it should be used continually as the language of instruction, all were agreed that the child on entrance to school should receive his instruction through the vernacular."

Ecoutez un autre pédagogue:

"Mr. Owen Edwards in describing the conditions of affairs in Wales before the introduction of Welsh as the language of instruction, said: "We thought that the best way of teaching English to a Welsh child would be to make the language and the atmosphere of the school entirely English, and to use Wesh, if at all, for the purpose of absolutely necessary explanations. I can but state the result by quoting from a report of a small committee of teachers of great ability and long experience, a report adopted and published by the Anglesey Education Committee."

"The INTODUCTION OF WELSH as the medium of instruction in the infant class has had a most beneficial effect on the whole school; the interest of the scholars is aroused from the beginning and the older scholars bring to the study of other subjects an alert mind AND NOT A MERE MEMORY."

"THE TRANSITION FROM FRENCH TO ENGLISH IS BEST MADE GRADUALLY THROUGH THE METHOD OF DOUBLE TEACHING".

Voilà pour le bilinguisme.

Vous voyez, mesdames et messieurs, la persécution que doivent subir nos compatriotes d'Ontario.

Leur lutte mérite non seulement notre admiration, mais il est de notre devoir et de notre honneur de leur venir en aide moralement et de leur donner notre appui financier.

Mesdames et messieurs, la lutte d'Ontario est aussi notre lutte, puisqu'on veut ostraciser notre langue maternelle; LANGUE que nous avons apprise sur les genoux de nos mères et à l'école bilingue; LANGUE qui a été, et est encore le véhicule de la civilisation et de l'Evangile; LANGUE qui a créé la plus belle littérature du monde; LANGUE parlée par tous les diplomates; LANGUE des pionniers, des missionnaires et découvreurs de ce pays; mesdames et messieurs, notre langue à nous tous.

Et nous resterions indifférents!

Messieurs, notre honneur, notre devoir nous appelle. Les mânes de nos pères nous crient de sonner l'appel.

Il nous faut aller, crier, avec nos compatriotes de l'Ontario: exiger par les moyens légaux d'abord, oui, exiger de la majorité, la liberté, la justice et l'officialité de notre langue; et LE MOYEN DE POUVOIR ENSEIGNER A NOS ENFANTS, LE PLUS BEAU VERBE SORTI DE LA BOUCHE HUMAINE.

Oui, nous réclamons l'officialité de notre langue et la liberté scolaire.

Au nom de l'autorité paternelle et du droit international, au nom de la saine pédagogie; au nom du droit constitutionnel; au nom des services rendus et du sang versé pour l'Angleterre; au nom des promesses faites par les Pères de la Confédération; au nom des intérêts de l'Angleterre elle-même; au nom de la Confédération et le maintien du lien fédéral; au nom de la liberté et de l'histoire, oui, nous demandons justice; nous exigeons la liberté; nous voulons la consécration et l'usage officiels de notre langue, nous voulons que l'enfant canadien comprenne sa mère; nous voulons que nos fils puissent lire les actes et les sacrifices écrits dans notre histoire par le sang de nos pères. En un mot, NOUS VOULONS LE BILINGUISME.

L'aurons-nous? Oui, nous l'aurons, mais à condition que chacun de nous fasse son devoir, s'impose les sacrifices nécessaires. Il faut mettre tout de côté: honneurs politiques, bien-être personnel. Contribuons dans la mesure de nos moyens, au fonds de secours, afin que nos compatriotes puissent aller PORTER AUX PIEDS DU TRONE leurs justes doléances et leurs fières revendications.

Alors, mesdames et messieurs, l'Alberta française aura fait son devoir et à côté de la province-mère, à côté de son digne premier-ministre, à côté de son cardinal, la voix de l'Alberta retentira jusque sur les bords du St-Laurent et des Grands Lacs, et votre noble et fier acte sera inscrit en lettres d'or dans le Livre de l'Ontario, et enseigné à vos enfants par, l'histoire et la postérité.

CONNAISSONS NOTRE TROUPEAU

On rencontre encore des laitiers qui se contentent de connaître la quantité totale de lait que donne leurs troupeaux; les uns inscrivent simplement le poids du canistre envoyé à la fabrique tous les jours; les autres inscrivent la quantité de lait par mois: d'autres encore sont satisfaits de connaître la production moyenne par vache pendant la saison de fabrication.

Tous ces laitiers oublient un fait sur lequel on ne saurait trop insister: c'est que les vaches ont de "l'individualité" tout comme les gens ont de la "personnalité." Pourquoi, dans des conditions à peu près égales, deux vaches donnent-elles des quantités très différentes de lait et de gras? Même en supposant que l'on sache tout ce qui se passe à l'intérieur de la vache, il nous resterait encore bien des choses à apprendre sur les mystères de la fabrication du lait!

Nous savons une chose cependant: c'est que la production du lait et le pourcentage de gras que contient ce lait, peuvent varier d'un jour à l'autre de la façon la plus étrange. Par exemple, la première partie du lait tiré peut ne pas contenir à moitié autant de gras que la dernière partie. La vache peut être également indisposée; quelques-unes de ses délicates fonctions nerveuses peuvent être temporairement dérangées: les extrêmes de température, l'exposition du froid, l'excitation, toutes ces choses peuvent influer sur la production et la richesse du lait. On voit donc que pour apprécier intelligemment la valeur d'une vache il ne faut pas se baser sur une seule épreuve ou une seule pesée, mais sur la production totale de la saison. Une moyenne de troupeau ne dit rien du tout, les vaches ont de l'individualité et si l'on veut les exploiter intelligemment et avantageusement, il faut connaître cette individualité. Si vous ne contrôlez pas déjà le rendement de chaque vache, écrivez au service de l'industrie laitière à Ottawa, et demandez des feuilles pour l'inscription des pesées du lait et des aliments. — C. F. W.

COURS DES MARCHES EDMONTON

Céréales (Prix aux élévateurs)

Blé No 1 Northern, $1.31.
Blé No 2 Northern, $1.24.
Blé No 3 Northern, $1.21.
Blé No 4, $1.19.
Blé No 5, $1.16.
Blé No 6, $1.13.
Orge No 3, 64c.
Orge No 4, 59c.
Avoine No 2, 54c.

Animaux vivants.

(Usine de salaison P. Burns)

Porcs de choix, 100 lbs, $6.50.
Porcs ordinaires, 100 livres, $4.
Boeufs de choix, 100 livres, $6.25 à $7.00.
Boeufs ordinaires, 100 livres, $4.50 à $6.00.
Vaches de choix, 100 livres, $5.50 à $6.00.
Veaux de choix, 100 livres, $7.00 à $7.50.
Veaux ordinaires, 100 livres, $4.50 à $5.50.
Moutons, 100 livres, $5.50 à

Foin.

Mil, la tonne, $12 à $13.
Foin de coteau, la tonne, $8 à $9.
Foin de marais, la tonne, $7.

Volailles, légumes

Poulets de printemps, la livre, 11c à 15c.
Oies, la livre, 12c à 15c.
Dindes, la livre, 17c.
Choux, la livre, 1c.
Betteraves, le minot, 50c.
Carottes, le minot, 75c.
Pommes de terre, 75c.

BANQUE D'HOCHELAGA

90 BUREAUX ET SUCCURSALES AU CANADA

Capital autorisé, $4,000,000. Capital réservé, $3,700,000
Capital payé $4,000,000.

Escompte les billets de commerce.
Alloue l'intérêt, au plus haut taux courant, sur les dépôts de $1 et plus faits au Département d'épargne. Tous dépôts peuvent être retirés à volonté, sans avis.
Vend des "Money Orders" et des traites sur les pays étrangers.
Emet des Mandats de Voyage et des Lettres de Crédit Circulaires, pour les voyageurs, payables par ses Correspondants dans toutes les parties du monde. Ces Mandats et Lettres de Crédit Circulaires sont émis directement par la succursale d'Edmonton, et peuvent être livrés sur demande sans aucun délai.

BUREAUX: à Edmonton, Alta.. Jasper et 3ème Rue.

ALEX. LEFORT Gérant

The North-West Financial Co.

A. ROBITAILLE, Gérant-Général. J. E. BERGERON, Gérant du Service des Assurances.

Courtiers généraux de finance et d'assurances

Nous pouvons vous vendre des hypothèques de toute sécurité, portant intérêt au taux de 10 pour cent par année, payable deux fois par an.
NOUS VENDONS ET ECHANGEONS des maisons, lots, terrains à l'acre, hôtels, cafés, maisons de chambres, magasins, grains, automobiles, etc., etc.
NOTRE EXPERIENCE APPELLE VOTRE CONFIANCE. — Nos relations sont de premier ordre. — TELEPHONE 5188.
Nous émettons des polices d'assurance pour le feu, la vie, les orages, les accidents, le bétail, les vitres de magasin, les automobiles, les chaudières à vapeur, la probité des employés et du public.
NOUS REPRESENTONS: Les Compagnies Continental Insurance Co., N.Y., The British Dominions, de Londres, Ang., National Union de Pittsburg, Penn.; Anglo-American, de Toronton, Can.; The Dominion of Canada, "Guarantee & Accident" Insurance Co.
Nous aidons nos clients à obtenir des taux convenables et un règlement équitable des indemnités.

The North-West Financial Company
10613 Avenue Jasper Ouest, Edmonton, Alberta



GANTS A BON MARCHE

AU COMPTOIR DES GANTS DE TRAVAIL

GANTELETS EN CUIR CHROME JAUNE POUR HOMMES. 50c LA PAIRE

ACHAT SPECIAL de gantelets cuir Chrome jaune, très souple, solides et commodes, vendus ordinairement à 75c. Prix spécial, la paire **50c**
Gantelets pour hommes, rég. $1.00 . . . . **75c**
Gantelets en peau de cheval, teinte naturelle, très bonne confectionprix ordinaire **$1.00**
Prix H. B. **75c**

THE HUDSON'S BAY CO.

Les plus grands magasins d'Edmonton

AVENUE JASPER ET TROISIEME RUE, Edmonton, Alta.

PETITES ANNONCES CLASSIFIEES

MEDECINS ET DENTISTES

Dr J. BOULANGER, des Hôpitaux de Londres et de Paris, ex-interne de l'Hôpital de la Miséricorde de Montréal. Bureau et résidence: 102 Ave Jasper Est. Tél. 1032, Edmonton. 10-jno

Dr O. J. COURTICE, ne s'occupe que de chirurgie dentaire.

Dr H. A. GILCHRIST, ne s'occupe que de l'art dentaire mécanique.

Dr B. A. MURRAY, ne s'occupe que du traitement de la bouche pour la prévention de la carie et de l'inflammation.
Chambres 808-10, édifice McLeod, Edmonton, Alberta. Tél. 6497. 16-4

Dr W. H. ALBRIGHT, médecin ostéopathe diplômé, 417 avenue Jasper Ouest (nouveau No 10506 Jasper), Edmonton. Tél. 4542. 17-13

Dr NORMAN ALLIN, M.R.C.S. (Angleterre). Yeux, oreilles, nez et gorge. 10045 Jasper Ouest. Tél. 1220; résidence, Tél. 81308; à l'ouest de l'Hôtel Corona. 17-26

Dr FRANK HUGHES, dentiste, suite 10-11, édifice du Crédit Foncier, coin de l'avenue Jasper et de la Troisième rue. Tél. 2287. 17-1a

Dr M. E. MacKAY, M.D.C.M. (McGill) F. B. C. S. Ed. F. A. C. S. Gradué de Londres, Liverpool, Edimbourg. Résidence 11128, 88e Ave. Garneau. Tél. 3909. Bureau, édifice McLeod. 17-26

Dr R. A. Rooney, dentiste, 528 édifice Tegler, Première rue. Tél. 5558; résidence, Tél. 81542. 18—4

Dr W. B. CASSELS, Collège Médical de Toronto et Trinité, gradué des Universités d'Edimbourg, de New-York et de Chicago. Spécialiste pour les yeux, les oreilles, le nez et la gorge. Tél. 6815, 9927 avenue Jasper Est, ancien No 268. 18-jno

Dr A. C. de LOTBINIERE-HARWOOD, dentiste, suite 625 Edifice Tegler, Première rue. Tél. 9255, Edmonton, Alta. 20—1a

Dr JOHN E. WIKINSON, dentiste, M.D.S., D.D.S., L.D.S. suite 3, édifice Alberta Loan, 656 Première Rue, Edmonton. 20—26

MEDECINS-OSTEOPATHES

Dr R. C. GHOSTLEY, ostéopathe et spécialiste de l'alimentation; attention spéciale donnée aux troubles du système nerveux, estomac, foie, intestins, rognons, coeur, poumons et gorge, ainsi qu'aux rhumatismes. Demandez brochure explicative par le téléphone ou la poste. Tél. 4541. Nouvelle adresse: 716-17 édifice McLeod. 18—13

VETERINAIRES

Docteurs CAIRNS & McCORD, vétérinaires, bureaux et infirmerie, 215 Avenue Queen, Tél. 2811, Dr T. F. Cairns, tél. privé 1235; Dr F. A. McCord, tél. privé 2880. Edmonton, Alta. 10-26

Dr E. T. CUNNINGHAM, V.S., chirurgien vétérinaire, 263 avenue Fraser, Tél. 1010. 19-1a

AVOCATS ET NOTAIRES

GEORGE W. MASSIE, avocat, avoué et notaire, Chambre 535, édifice Tegler, Edmonton, Alta. [illegible] 18—1a

COGSWELL & WELLS, avocats, avoués et notaires, F. B. Cogswell et Wm. A. Wells, 200 édifice du C. P. R., Edmonton, Alta. 18-1a

MacKINNON & MATHESON, avocats, avoués et notaires, etc. D. H. MacKinnon, J. D. Matheson, LLB. Bureaux, 1 et 2 Edifice Williamson, 9815 Avenue Jasper. Téléphone 1041. Argent à prêter. PP

COMPTABLES

BLYTHE, BALDWIN & DOW, comptables assermentés, auditeurs, liquidateurs, syndics, etc. Tél. 1471, Edifice Jackson, Ave Jasper Est, Edmonton. 10—1a

STENOGRAPHES

MISS BETHUNE, chambre 600 (bureau exclusif), Edifice Tegler, 675 Première rue. Lettres circulaires, etc. Commissaire pour affidavits. Téléphone 4987 et 81591. 16-13

EDMONTON STENOGRAPHIC, Bureau, 701 édifice Tegler, Edmonton. Enveloppes adressées, 35c le cent; clavigraphie, 5c par page et plus. Lettres circulaires, listes, etc., au multigraphe, ne peut se différencier de la clavigraphie, $1.00 par cent et plus, suivant le format. Tout notre travail est garanti irréprochable. Tél. 1006. Bureau de placement pour sténographes et employés de bureau. 17-1a

DIVERS

AVENIR DEVOILE par une dame française d'expérience; consultations gratuites; on ne paie que si l'on est satisfait. Mme Charles, 300 Troisième Ave. N. W., Edmonton-Sud. Fermé après 8 h. du soir les mardis et mercredis. 16-1an

FRANCAIS de bonne famille, 29 ans, sérieux, bonne instruction secondaire, élève de Petit Séminaire; possédant $700 de rente avec espérances et quelques propriétés spéculatives canadiennes, désire faire connaissance d'une jeune fille dans des conditions analogues. S'adresser au "Courrier de l'Ouest", Edmonton, Alta.

PROCEDE FACILE, peu couteux pour tanner les peaux de rats musqués et faire soi-même casques, tours de cou, etc. Ecrire avec timbre pour réponse à G. Curial, Woodbend P. O, Alta.

ECOLE PARTICULIERE DE DANSE de J. P. Sullivan. Valses, Two Step, Three Step, Scottische et Menuet français. On garantit aux élèves qu'ils apprendront ces danses en deux semaines, dans le cas contraire on leur rend leur argent. On fait usage du piano pour chaque leçon. Studio: Coin de la 102ième rue et du boulevard McDonald. (Ancienne adresse, Deuxième rue et Avenue du Collège), 1 bloc au sud de la Jasper. Cours donnés à toute heure. Téléphonez 6524, après 7 h. p.m. 19—1a

NICHOLLS BROS, mécaniciens, machinistes, fondeurs de cuivre et de fer; réparations en tous genres; fabrication de moulins à scie, poulies, etc., mise en état de chaudières, aiguisage et retrempe des scies. Tél. 9812, 103 Avenue Syndicate. 19—4

MISS MARGUERITE DAVIES, école privée de danse; valses, two-step, three-step, menuet et Dip schottische, enseignés en huit leçons particulières. Valse Hésitation et toutes les variations du Tango, la polka Castle, la rage de la saison. Studio New-York, chambre 14, édifice Bradburn-Thompson, Première rue, près de la rue Rice. Téléphone, résidence, 82474. 18—4

LISEUSE D'HOROSCOPES et Chiromancienne réputée. Consultez-là dans toutes les occasions: affaires, amour, mariage. Définition gratuite d'horoscopes par la poste; en écrivant donnez l'âge et la date de la naissance. Chambre 110, édifice Allen, Ave. Namayo. 18—1a

A VENDRE ferme après après de St-Albert, quart de section N.O. 33-53 26 O. 4ème M. S'adresser à J. P. Scott, P. O. Box 1700, Edmonton.

PROPRIETAIRES D'AUTOS, venez nous voir pour cette capote trouée; nous manufacturons et réparons les capotes d'autos et les housses de sièges, les coussins, etc. Richler Auto Top Company, 9530 Avenue Jasper. Tél. 6056. 19—1a

THE NEW YORK MASQUERADE PARLORS.— Location de costumes pour carnaval et mascarades, venant de New-York. Costumes depuis $1.00. Prix spéciaux pour la campagne; demandez la liste, Mrs. Hollander, 546, Cinquième rue, Tél. 6728. 17-4

NIGHTINGALE NURSING HOME pour les cas de maternité et les convalescentes. Les jeunes mères de la campagne sont l'objet d'une attention spéciale. Taux raisonnables. Nurse McBride surintendante. 1227 avenue Peace, Edmonton. 17-1a

MOTEUR A GAZOLINE de 4 1-2 H.P., avec moulange de 6 pouces, en très bon état, à vendre à très bon marché, ou échangerait pour animaux. S'adresser à G. Nadeau, Beauvallon, Alta. PP

DIVERS

ST. KATHARINE HOSPITAL, 9931, 115ème Rue. Tél. 82335; on reçoit les convalescents et les malades souffrant d'affections nerveuses. Prix modérés. Miss Macdonald. 20-1a

CORSETS SPIRELLA—Les lignes droites donnent le confort, les baleines sont garanties ne pas rouiller ni se casser, durant un an. Une corsetière expérimentée se rend à domicile sur demande. Mrs. M. A. Russell, principale école scientifique de corsetage, chambre 4, Edifice Helminck, Jasper Ouest, de 12 a.m. à 5.30 p.m., le samedi de 9 a.m. à 10 p.m. Tél. 2869. 20 1a

GRAINES DE SEMENCE de tous genres pour fermes et jardins, spécialement adaptées au climat de l'Alberta. Pour les semences qui germent voyez The Northern Seed & Feed Co., Ltd., coin des rues Rice et McDougall, en face le bureau de poste. Tél. 1884. 20-20

N. L. GERRY, distribution de circulaires, dressage de vitrines, etc. Demandez nos prix. Pas de tâche trop petite, pas de tâche trop grande. Tél. 5035, 102 Edifice Bradburn-Thompson, Première rue, Edmonton, Alta. 20-26

BONNE ECREMEUSE, De Laval, capacité 5000 livres à l'heure, à vendre à de bonnes conditions. S'adresser à A. Desnoyers, Beaumont, Alta. PP

NOUS DESIRONS des fermes de tous genres situées dans un rayon de 50 milles d'Edmonton; donnez tous les renseignements, prix les plus réduits et les meilleures conditions possibles. Nous avons des lots (titre clair) à échanger contre des chevaux, des vaches ou des fermes. Lundy-McLeod Land Co. 209 10 édifice McLeod, en face le bureau de poste, Edmonton. 19—4

PARK VIEW MATERNITY HOSPITAL, pour les cas de maternité, 7545 Quinzième rue. Tél. 82673; directrice, Mrs. A. O. Harvey. 20—1a

C. V. MILTON, A.C.P. — Leçons de mathématiques, anglais et latin, etc. Préparation aux examens. Téléphones 6310-5209. PP

FAITES ENCADRER artistiquement cette gravure (prix de guerre) et rendez vorte intérieur plus attrayant; développement et impressions de photos pour amateurs. Bobines, 10c, impressions 5c chaque; attention spéciale aux commandes par la poste. The Great West Art & Frame Co. 10145 McDonald Drive, un bloc au sud de l'Ave. Jasper. Tél. 4345. 17-20

THE PARISIAN, nettoyage français à sec des vêtements d'hommes et de femmes. No 114, rue Elisabeth. Tél. 2204; Tél. de la succursale, 82021, Edmonton, Alta. 17-1a

PROFESSEURS DE MUSIQUE

Miss BEATRICE CRAWFORD, professeur de piano et accompagnatrice. Studio: Collège Alberta, Première rue. Tél., collège. 1464; résidence 81715. 17-26

MORTIMER JOHNSON, professeur de violon, élève de Sevcik et de César Thomson. Studio, Collège Alberta. Tél. 1104. 16-4

JOHN THOMPSON, licencié du collège de violonistes de Londres, professeur de violon. On prépare les élèves pour les examens de l'Académie Royale. Tél. 4630. On accepte engagement pour bals, etc. 10110, Ave Fraser, Edmonton. 18—1a

ORCHESTRE BARKER — L'orchestre le plus nombreux et le plus en vogue pour les bals, à Edmonton. Tél. 1663, 61 rue Clara. 19-1a

DOMINION ACADEMY OF MUSIC, Madame Kate Webb, principal, membre de la Société Incorporée des Musiciens d'Angleterre, piano, musique vocale, violon et science de l'harmonie. On prépare les élèves pour tous les exa... On prépare les élèves pour tous genres d'examens. Studio 304 Edifice Fairbairn, coin Namayo et Boyle, Tél. 4630 19-1a

BURLINGTON MUSICAL ACADEMY. Mrs. F. F. Saville, L.R.A.M., principal; piano, chant et théorie. Maîtres spéciaux pour violon, violoncelle, etc. Taux réduits pendant les quelques mois prochains. Engagements pour bals. Studio 304 édifice Fairbairn, coin Namayo et Boyle. 19—1a

MARBRIERS

THE NORTHWEST GRANITE & MARBLE CO., monuments funéraires, venez examiner notre travail; 8537 109ème rue, coin de la 86ème Ave. Quatre blocs au sud du pont High Level. Téléphone 31575, Geo. J. Albrecht, gérant. 18—13

SERVICE CIVIL

DE JEUNES HOMMES sont demandés pour les positions du service civil. Salaires de $860 à $1500, avec promotion à des situations plus importantes. L'éducation ordinaire de l'école est une préparation suffisante. Vous pouvez préparer les examens chez vous, sur la ferme ou en ville. Taux spéciaux pour les étudiants commençant dès maintenant à préparer les examens de novembre prochain qui seront tenus à Edmonton, Calgary, Regina, Vancouver, etc. Demandez le livre explicatif et tous les renseignements à Mrs. H. F. Mullette, graduée de l'Université de Londres, Ang. Spécialiste pour Service Civil, 10623, 73e Ave, Strathcona. 18—26

ECHANGES

AUTOMOBILE A ECHANGER. — Bonne voiture à sept places, en excellente condition, valeur $1,600, à échanger pour un quart de section. Doner description complète par lettre à Pierre Dubord, Box 98, Edmonton.

A ECHANGER, lots dans différents endroits pour ferme libre de toute redevance. Pourrait donner un certain montant comptant. S'adresser au "Courrier de l'Ouest" pour plus amples informations.

VICTROLA. — On demande à échanger un lot de ville pour un "Victrola." Pierre Dubord, Box 98, Edmonton.

ECHANGE. — Annonceur possède lots de ville à Athabasca Landing, titre clair, qu'il désire échanger pour quart de section. A. Brelau, casier 1087. Edmonton.

ON ECHANGERAIT maison de ville, entièrement moderne, six chambres et salle de bain, situé dans l'un des meilleurs quartiers de résidence d'Edmonton, contre ferme située dans bon district agricole, Alberta ou Saskatchewan; faire offre à Marcel L'Heureux, P. O. Box 98, Edmonton, Alta.

DEUX LOTS situés près de la gare de Morinville, Alta, à vendre ou à échanger pour bétail. S'adresser à Félix Legault, Falher. Alta.

JUMENTS D'ELEVAGE et chevaux de toutes tailles à vendre ou à échanger pour bétail ou moutons. S'adresser à A. O. Brunelle, St-Al-

ECURIE DE LOUAGE

JE RAPPELLE aux fermiers et éleveurs que je possède la plus grande écurie de pension et de remise à Edmonton, excellente installation pour les fermiers; vente et échange de chevaux, venez nous voir à votre prochaine visite à Edmonton. King Horse Exchange, 236 Avenue Fraser. Téléphone 5661, Ontario Barns, Edmonton. PP

TERRES EN LOCATION

Offres et demandes

A LOUER, belle terre, toute clôturée, à 1 mille et demi d'un grand village, où se trouve une école française et anglaise. Orès bonnes conditions. S'adresser à A. P. 12210 88ème rue, Edmonton, Alta.

ON DESIRE trouver une terre à louer dans le voisinage d'une école catholique. S'adresser au "Courrier de l'Ouest."

TERRE A LOUER — Nous avons une ferme de 508 acres, à proximité d'Edmonton, à louer à bon cultivateur. Bâtisses convenables, 200 acres en culture et toute clôturée. S'adresser à The Imperial Agencies, 224 Avenue Jasper Est, Edmonton.

MARCHANDS DE SECONDE MAIN

SHAW & CO., la maison de confiance pour l'achat et la vente de vêtements et mobiliers de seconde main. Notez la nouvelle adresse, 342 Ave Namayo. Tél. 6635. 18-1a

TERRES A VENDRE

DEUX TERRES à vendre, l'une de 160 acres, à 11 milles de Chauvin; bureau de poste de Killarney Lake, bonnes bâtisses, prix $2,000, $1,000 comptant, balance à deux ans, l'autre terre, de 160 acres également, est située à LaCalmette, Quart N.E. Sect. 26, Township 58, Rang 25. Prix $2,000, $500 comptant, balance $500 par année. S'adresser à D. Bourgault, Killarney P.O., Alta.

A VENDRE une belle demi-section de terrain située à douze milles au sud de Willow Bunch, Saskatchewan, ainsi que dix-huit chevaux. Pour plus amples renseignements écrire à Boîte Postale 90, Willow Bunch, Sask.

A VENDRE, ferme de 159 acres, dont 32 acres en culture, prêtes à ensemencer au printemps, la terre est entièrement clôturée, bâtisses, maison, 3 étables, 2 graineries, un poulailler, laiterie, prix $15 l'acre, $800 à $1,000 comptant, le reste à termes faciles. Cette ferme est à un mille de l'église catholique et à 1 mille et demi de l'école, centre canadien-français. Oliva Laplante, Beauvallon, Alta.

A VENDRE ferme située à 7 milles de Milestone, Sask. Quart de section 4, Township 11, Rang 19. Pour tous renseignements s'adresser à Philippe Senécal, R.R. No 1, Plantagenet, Ont.

DISTRICT DE KITSCOTY — 1-4 de section, tout clôturé, 21 acres labourées; à 1 mille et demi de la ville, les terres adjoignantes sont détenues à $20 par acre. Nous vendrons cette terre pour $1,600, conditions faciles de paiement. Ernest Phillips, 309 C. P. R. Bldg. Tél. 6957. 19—1a

A VENDRE, belle terre située à 7 milles au sud-est de Clyde, Alta; gare et village, à 1 mille d'une école, à 2 milles d'un magasin et d'un bureau de poste, et à 1 mille d'un forgeron. La terre est toute clôturée, 32 acres en culture, maison, étable, hangar à machines, magnifique vue, pas de gros bois, bonnes conditions de vente. Esdras Leclair, Rochester, Alta. PP

A VENDRE ou à échanger pour des bêtes à cornes, une terre de 160 acres située à un mille au nord de Legal, village exclusivement canadien-français, et à 2 milles et demi de la gare; environ 30 acres en labour, toutes les bâtisses nécessaires, entièrement clôturée; parc pour porcs clôturé spécialement d'une étendue de 30 acres, deux bons puits donnant eau douce. S'adresser à E. Lemire, Legal, Alberta. PP

OFFRE D'EMPLOI

ON DEMANDE — Un jeune homme ou une jeune fille connaissant la sténographie dans les deux langues. S'adresser par lettre écrite à la main au "Courrier de l'Ouest," boite 98, Edmonton.

NOUS AVONS BESOIN de nombreuses servantes pour la ville et la campagne. Gages de $8. à $20 par mois. Nous fournissons la main-d'oeuvre nécessaire aux cultivateurs. Reliance Employment Bureau, 119e rue, Rice, Edmonton. Tél. 6335, Austin G. McKitrick. 20--1a

LES FERMIERS et les entrepreneurs de chemin de fer ayant besoin de main d'oeuvre peuvent envoyer leurs ordres de suite, à Fagan's Employment Agency. Main d'oeuvre de tous genres. Nous avons une liste d'employés pour hôtels. Bureau de Transfert, Tél. 3400, Première rue, Edmonton. 20—4

ON DEMANDE maîtresse d'école pour l'arrondissement scolaire No 1176, doit pouvoir enseigner le français et l'anglais; salaire $65 par mois. W. E. Douglas, secrétaire-trésorier, Dinelle's Hill S. D., St-Denis, Sask. 20-jno

ON DEMANDE un engagé au mois, à la saison ou à l'année, de préférence un homme connaissant bien le travail de la ferme et parlant le français; on le paierait $30 par mois pendant l'été, $40 par mois pendant les moissons et $15 par mois pendant l'hiver. S'adresser à M. Camille Pétas, RR. No 1, Falkirk, Alta. PP

ON DEMANDE une bonne servante, Française ou Belge, doit avoir de l'expérience dans les travaux de la maison et être bonne cuisinière. Tél. 81679, Edmonton. PP

DEMANDE D'EMPLOI

MENAGE avec jeune homme de dix-neuf ans désire louer une ferme à demi bénéfice, pourvue d'animaux et des outils nécessaires à la culture, les trois personnes, de nationalité belge sont fermiers de profession et sont très travailleurs. S'adresser à F. Claes, Holden P. O., Alta. Accepteraient emploi chez fermier. PP

VENTES ET ACHATS
Articles divers

HARMONIUM. — Annonceur achèterait harmonium de seconde main. S'adresser à J. A. Marcelin, Box 1087, Edmonton.

A VENDRE deux pianos ayant servi, mais en parfaite condition. Occasions véritables pour vente rapide. Orgue d'occasion en bon état, pour $32.50. Nous vendons les pianos Gorhard Heintzman et New Scale Williams (pianos et pianos mécaniques) et les gramophones Victor. Jones & Cross, 534 Première Rue, en face l'église Méthodiste McDougall. 13-4

ECREMEUSE Eaton, très bon etat, à vendre pour $20.00. A coûté neuve $50. G. Curial, Woodbend, Alta.

A VENDRE ou à échanger contre bêtes à cornes ou chevaux de travail, une presse à foin 'Dam', à l'état neuf, garantie fonctionnant parfaitement. S'adresser à M. J. Boulanger, Villeneuve P O, Alta.

A VENDRE, magasin général avec bureau de poste rapportant à lui seul $400 par année; situés à Marlboro, usine de ciment à 11 milles à l'ouest d'Edson sur le G. T. P. et le C. N. R. Commerce de gros rapport pour famille pouvant tenir magasin général et bureau de poste, Ecrire au maître de poste à Marlboro, Alta.

ON DESIRE ACHETER 1000 minots d'avoine, de suite. Faire offre en indiquant prix et qualité à B. Cardner, Waldeck P.O., Sask.

SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées, pour la construction d'une église catholique à Beaumont, Alta., lesdites soumissions devant être marquées 'Soumissions pour l'église' seront reçues jusqu'à midi, lundi, 22 mars 1915.

On pourra consulter les plans et les spécifications en s'adressant au bureau du soussigné.

La plus basse, ni l'une quelconque des soumissions, ne sera nécessairement acceptée.

A. J. McCORMICK,
Chambre 13, Edifice Bradburn-Thompson
20-2 Edmonton, Alta.

VOS YEUX

seront examinés scientifiquement et nous vous choisirons d'excellents verres périscopiques avec monture de la meilleure qualité d'or pour **$4.00**.

Cette offre est sans rivale

Nous avons des lunettes et des lorgnons depuis **75c**.

Nous réussissons à vous fournir des verres satisfaisants là où les autres échouent.

H. B. KLINE

Bijoutier

Coin des Aves. Jasper et Queen.

Emission de licences de mariage.

Nous parlons français.

LE MEILLEUR REMEDE AU MONDE POUR LES ROGNONS

"Fruit-a-tives" ont prouvé leur valeur dans des Milliers de Cas

RECIT MERVEILLEUX D'UNE GUERISON MERVEILLEUSE

L'unique remède agissant sur les Trois Organes auxquels est attribuée la Formation de l'Acide Urique dans le Sang.

Beaucoup de personnes ne se rendent pas compte que la Peau est un des trois grands expulseurs des substances rejetées du corps. Comme question de fait, la Peau débarrase le système d'une quantité plus grande d'urée (substance rejetée) que les Rognons. Les rognons ne sont pas toujours la cause des maladies de rognons, des douleurs dans le dos et de l'âcreté d'urine, mais cela peut être dû au vilain travail de la peau ou à la constipation des intestins.

"Fruit-a-tives" ont pour effet de guérir les rognons faibles, malades ou souffrants, non seulement parce que ces tablettes fortifient ces organes, mais aussi parce que "Fruit-a-tives" ouvrent les intestins, adoucissent l'estomac et stimulent l'action de la peau.

"Fruit-a-tives" sont en vente chez tous les marchands à 50c. la boîte, 6 pour $2.50, grandeur d'essai, 25c, ou Fruit-a-tives Limited, Ottawa, vous en enverra, frais de poste payés, sur réception du prix.

IMMACULEE CONCEPTION

La soirée récréative de dimanche prochain sera donnée par les membres de la Ligue du Sacré-Coeur, sous la présidence du Dr Quesnel.

Le programme comprendra: soli de piano par le R. P. Lessard, S.J., chanson par Mme R. Gaucher, chanson par M. l'abbé Trudeau, chanson par M. N. Laliberté, chanson par Mme J. Boulanger, déclamation par M. J. P. Landry et quatuor par les professeurs du collège.

Durant la partie de cartes, le R. P. Lessard et M. G. Pépin, maître de chapelle, tiendront le piano. La partie de cartes commencera à 8 h. 30. Six magnifiques prix seront offerts aux gagnants; on servira des fruits et des rafraîchissements variés. Que l'on vienne nombreux; le plus cordial accueil est réservé à tous.

—o—

NOTRE COLLEGE

Au cours d'une session récente du sénat de l'Université d'Alberta, les directeurs de cette institution ont pris en considération une demande d'affiliation du Collège des Jésuites à l'Université.

—o—

M. J. A. McNeil, le populaire marchand de tabacs de notre ville, informe sa nombreuse clientèle que l'on trouvera en tout temps à son magasin, 243 avenue Jasper Ouest, ou au comptoir des cigares de l'hôtel Selkirk, un choix important de cigares, cigarettes ou tabacs des meilleures marques. Tous nos compatriotes sont invités à accorder leur clientèle à M. J. A. McNeil, qui n'épargnera aucune peine pour leur donner satisfaction absolue. Journaux et livres français.

—o—

FALHER, ALTA

Le mois dernier nous avons eu l'honneur d'être visités par S. G. Mgr Joussard, évêque coadjuteur de Grouard. Nous avons été enchantés de posséder notre digne supérieur spirituel au milieu de nous. Il a été étonné des grands changements opérés dans notre localité depuis son premier passage. En effet, Falher possède déjà à peu près 300 homesteads, ouverts à la culture.

Sa Grandeur a profité de son passage parmi nous pour choisir le site d'une nouvelle église.

—Le Rév. J. M. Dréau, notre dévoué prêtre, est parti pour Grouard en voyage d'affaires.

—Des trains réguliers amènent passagers et fret jusqu'à McLennan soit dix milles de notre localité. Les travaux de cette ligne se continuent et nous espérons les avoir ici avant longtemps.

—Alp. Gariépy a été nommé juge de paix.

—Le Rév. J. B. H. Giroux, ptre colonisateur, doit arriver prochainement avec de nouveaux colons. Nos voeux de succès accompagnent ce vaillant colonisateur.

—M. A. Gravel, de Grouard, sera ici prochainement afin de s'assurer quels sont les cultivateurs qui ont besoin de graines de semence fournies par le gouvernement.

—MM. Robert Lalby, Jean Bonamour et Louis Paternaude doivent partir au mois de mars afin d'aller combattre pour la France. M. Lalby sera accompagné de sa jeune épouse. Il a appris avec douleur la mort de son frère tombé au champ d'honneur.

Nos meilleurs voeux accompagnent ces braves défenseurs de la patrie; nous leur souhaitons un prompt retour.

DANS NOS EGLISES

EGLISE DE LA PAROISSE ST-JOACHIM, Dixième Rue. — Messe basse, à 6 hrs. 30, 8 hrs. et 9 hrs. Grand'messe avec sermon en français, à 10 hrs. Grand'messe, avec sermon en anglais, à 11 hrs. 15. Vêpres et bénédiction à 7 hrs 30 du soir.

Curé, R. P. Lemarchand, O.M.I.; vicaires, RR. PP. Louis, Hétu et Duchaussois, O.M.I.

EGLISE DE LA PAROISSE DE L'IMMACULEE CONCEPTION, Avenue Kinistino. — Messe basse à 8 heures.; messe pour les enfants à 9 hrs. 15; grand'messe, sermon en français, 10 hrs. 45. Bénédiction, 7 hrs. 30 du soir.

Curé: Rév. M. Ethier; vicaire. Rév. M. Chartrand.

MONASTERE DES RR. PP. FRANCISCAINS, North Edmonton. — R. P. Xavier. O.F.M., supérieur.

PAROISSE DU SACRE-COEUR, Avenue Kinistino. — Messe basse, 8 h., messe des enfants, 9 h. 15; grand'messe 10 h; 45; catéchisme, 2 h. 30 de l'après-midi; archiconfrérie, 7 h. 30 du soir (Paroisse exclusivement de langue anglaise). Curé, Rév. M. Pilon; vicaire, Rév. M. O. Desroches.

EGLISE DE ST-FRANÇOIS-XAVIER, chapelle temporaire du Collège d'Edmonton, coin des rues Stikeen et 28e. — Messes du dimanche: 8, 9 et 11 heures. Curé: Rév. P. J. A. Grenier, S.J.

EGLISE SAINT-ANTOINE, Edmonton-Sud. — Messe basse, 8 hrs. 30; grand'messe, sermon en français, 9 h. 30, grand'messe, sermon en anglais, 12 hrs. Bénédiction et sermon, 7 hrs. 30 du soir.

Curé, R. P. Tosquinet, O.M.I.; vicaire, R. P. Tessier, O.M.I.

Pensez-y

La production quotidienne du pain H. & A. est énorme. Notre boulangerie est officiellement inspectée et pour la production de gâteaux elle se maintient au premier rang des autres boulangeries d'Edmonton.

HALLIER & ALDRIDGE

Le Magasin de la Qualité

9974 JASPER

Téléphone: 1327 et 6721

EDMONTON, ALTA.

PRENEZ BIEN SOIN DES POULAINS

Cela coûte moins cher d'élever des poulains que d'acheter des chevaux. Mais cela coûte plus cher de perdre des poulains! Ayez toujours sous la main une bouteille de remède Kendall pour les éparvins. Pendant 35 ans ce remède a fait ses preuves, il est sans danger et efficace contre les éparvins, les courbes, les suros, les excroissances osseuses formes et boiteries de tous genres.

Kendall's Spavin Cure

est vendu par les droguistes partout à $1 la bouteille, 6 bouteilles pour $5.00. Demandez une copie gratuite de notre livre "A Treatise on the Horse," à votre droguiste, ou écrivez-nous. 105
Dr. B. J. KENDALL CO, Enosburg Falls, Vt.

VOLAILLES
DE RACE PURE

Barred Rock,
R. C. Wyandottes,
S. C. Rhode Island Red,
Buff Rock,
Buff Orpington

Correspondance Sollicitée

H. MONTAMBEAULT
St-Paul des Métis, Alta.
5-14-4yr

THE SOMMERVILLE HARDWARE
COMPANY, LIMITED

638 Premiere Rue Edmonton, Alberta

ARTICLES DE SPORTS

L'assortiment le plus considérable et le mieux assorti de tout l'Ouest

Nous sollicitons les commandes par la poste

PRIX MODERES PROMPTE EXPEDITION

10-22-3m

Bonne Chance

UN VERRE "d'étoffe du pays"—le **Gin Croix d'Or**—le seul Gin fabriqué au Canada—ajoute encore au charme de votre bonne chance. Comme boisson de consommation quotidienne, le **Gin Croix d'Or** n'a pas son égal.

MELCHERS FINEST CANADIAN GENEVA

Gin Croix d'Or

Le Timbre du Gouvernement Canadien sur chaque flacon certifie l'année de la distillation du Gin Croix d'Or. En vente partout.

Agents: BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITEE, - MONTREAL